

VENDREDI 29
septembre
2023



CONTRÔLE SANTÉ EN ÉLEVAGE

COMMENT APPRÉHENDER LES
CONTRÔLES ET VIGILANCE SUR LA
PHARMACIE VÉTÉRINAIRE



ORDRE DU JOUR

11H30 - 11H35

INTRODUCTION

- **Emmanuelle ZANCHI**, animatrice « élevage » de Réso'Them (DGER - BDAPI)
- **Sophie SINGER**, Bergerie nationale

TEMPS 1
11H35 - 11H55

RETOUR D'EXPERIENCE

Présentation et retour d'expérience sur la formation « contrôles sanitaires en élevage » en Nouvelle Aquitaine sur l'exploitation de Magnac-Laval, EPL de Limoges Nord Haut de Vienne

- **Noémie OUVARD** (chargée de mission ADT ADEI, DRAAF Nouvelle Aquitaine)
- **Camille TORTON**, DEA de l'exploitation agricole de Magnac Laval (Nouvelle Aquitaine)

TEMPS 2
11H55 - 12H15

FOCALE SUR LA PHARMACIE VÉTÉRINAIRE

Point de contrôle trop régulièrement en anomalie, Comment gérer la pharmacie vétérinaire.

Quels sont les enjeux, les règles de base de gestion des médicaments et les principales non conformités ?

- **Blandine IVART**, Référente nationale en pharmacie vétérinaire (DGAL/SDSBEA/BPRSE)



INTRODUCTION

Emmanuelle ZANCHI

Animatrice « élevage » de Réso'Them (DGER - BDAPI)

Sophie SINGER, Bergerie nationale



Présentation et retour d'expérience sur la formation « contrôles sanitaires en élevage »

Nouvelle Aquitaine - exploitation de Magnac-Laval, EPL de Limoges Nord Haut de Vienne

Noémie OUVRARD, chargée de mission ADT ADEI, DRAAF Nouvelle Aquitaine)

Camille TORTON, DEA de l'exploitation agricole de Magnac Laval (Nouvelle Aquitaine

FORMATION RÉGLEMENTATION EN ÉLEVAGE EN PRATIQUE :
INSPECTION DE LA PHARMACIE VÉTÉRINAIRE ET
BIOSÉCURITÉ

Noémie Ouvrard
SRFD Nouvelle-Aquitaine
Chargée de mission ADT-DEI

Camille Torton
EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute-Vienne
Directrice d'exploitation, Magnac-Laval



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAAF-NOUVELLE
AQUITAINE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE



L'AVENTURE
DU VIVANT

EPLEFPA de Limoges et du Nord
Haute-Vienne

CONTEXTE

COOPIREP

COOPÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE ET ENTRE EPLEFPA POUR
RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES EXPLOITATIONS
ET LA MONTÉE EN COMPÉTENCE PÉDAGOGIQUE

Sous l'égide de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, un groupe informel met en œuvre des actions concrètes de rapprochement des EPLEFPA et des services déconcentrés en charge des contrôles, pour progresser collectivement dans le domaine couvert par la NS Exemplarité, à l'échelle des 4 départements Limousin+24.

1 journée de formation
Sur la ferme de Magnac-Laval
qui a réuni 16 agents de l'enseignement agricole,
et 5 du SRAL, DDetSpp87 et GDS23
sur des questions de pharmacie vétérinaire et de
biosécurité



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

10h : Ouverture, Bénédicte Génin, DRA

- Le contrôle de la pharmacie vétérinaire, Faïza Laliche, SRAL
- Le contrôle de l'action sanitaire en élevage – biosécurité, Boris Boubet, GDS 23
- L'EA de Magnac-Laval en quelques mots, Camille Torton, directrice de l'EA

11h : Cas pratique

- Groupe 1 : pharmacie vétérinaire – atelier ovin – F.Laliche (SRAL), C.Aucoulon (DDetsPP87), L.Boineau (responsable atelier ovin)
- Groupe 2 : biosécurité – atelier bovin - Boris Boubet (GDS 23), L.Raynaud (responsable atelier bovin)

13h : repas

14h : Cas pratique (Idem matin, groupes inversés)

16h : Débrief en salle et évaluation de la journée

16h30 : Fin de la journée

ATELIER PHARMACIE VÉTÉRINAIRE

Grille d'inspection Pharmacie en élevage

A Détenition des médicaments (dans les zones où sont détenus les animaux et en dehors)		
A01	Accès – sécurité	Médicaments et aliments médicamenteux rangés dans des espaces/équipements prévus à cet effet, avec accès maîtrisé. Dans les établissements d'enseignement, le stockage sous clé est requis afin que les élèves ne puissent pas accéder au stock. Il n'est pas obligatoire dans les autres établissements.
A02	Propreté	Les équipements de stockage et le matériel servant à leur administration sont propres. Ils sont rangés, autant que possible, à l'abri des contaminations ambiantes (poussière, lumière, humidité) : flacons conservés dans leurs étuis (ce qui permet également de conserver toutes les informations sur le médicament), aiguilles dans des boîtes fermées, placards avec des portes, par exemple.
A03	Médicaments périmés	Les médicaments ou aliments médicamenteux périmés doivent être écartés des médicaments utilisables et détenus de manière séparée, sans risque d'utilisation par erreur.
A04	Gestion des dates de péremption après ouverture	La date de la première utilisation est notée sur le flacon, et contrôlée avant administration. Pour les vaccins, une utilisation immédiate ou sous quelques heures est généralement indiquée sur la notice. Pour les autres injectables, la date limite d'utilisation après ouverture est de 28 jours, sauf indication différente sur la notice.
A05	Gestion du stockage au froid	Les vaccins sérum et associations pénicillines + aminosides sont conservés entre 2 et 8°C. Un thermomètre mini-maxi permet de le vérifier. Les flacons ne sont pas collés aux parois (risque de congélation), ni stockés dans les portes (sauf à ce qu'un thermomètre y soit placé).



Avant la formation :

Appels téléphoniques SRAL – EA et SRAL-DDetsPP

Envoi du vademecum national à l'EA

Le jour J :

Documents distribués : grille simplifiée réalisée par le SRAL, listes

Visite de la pharmacie de l'atelier ovin menée par Faiza Laliche, Bamba Mandjé (SRAL), Christophe Aucoulon (DDetsPP) et Ludivine Boineau (EA)

Observations sur les médicaments présents, le registre d'élevage, etc. Reprise de la grille d'inspection, discussion avec les stagiaires.

PRÉPARATION ET DÉROULÉ DE LA JOURNÉE SUR L'EXPLOITATION

- Préparation de la journée :

nettoyage de la pharmacie et bref tri des médicaments avec la salariée

- Déroulé de la journée :

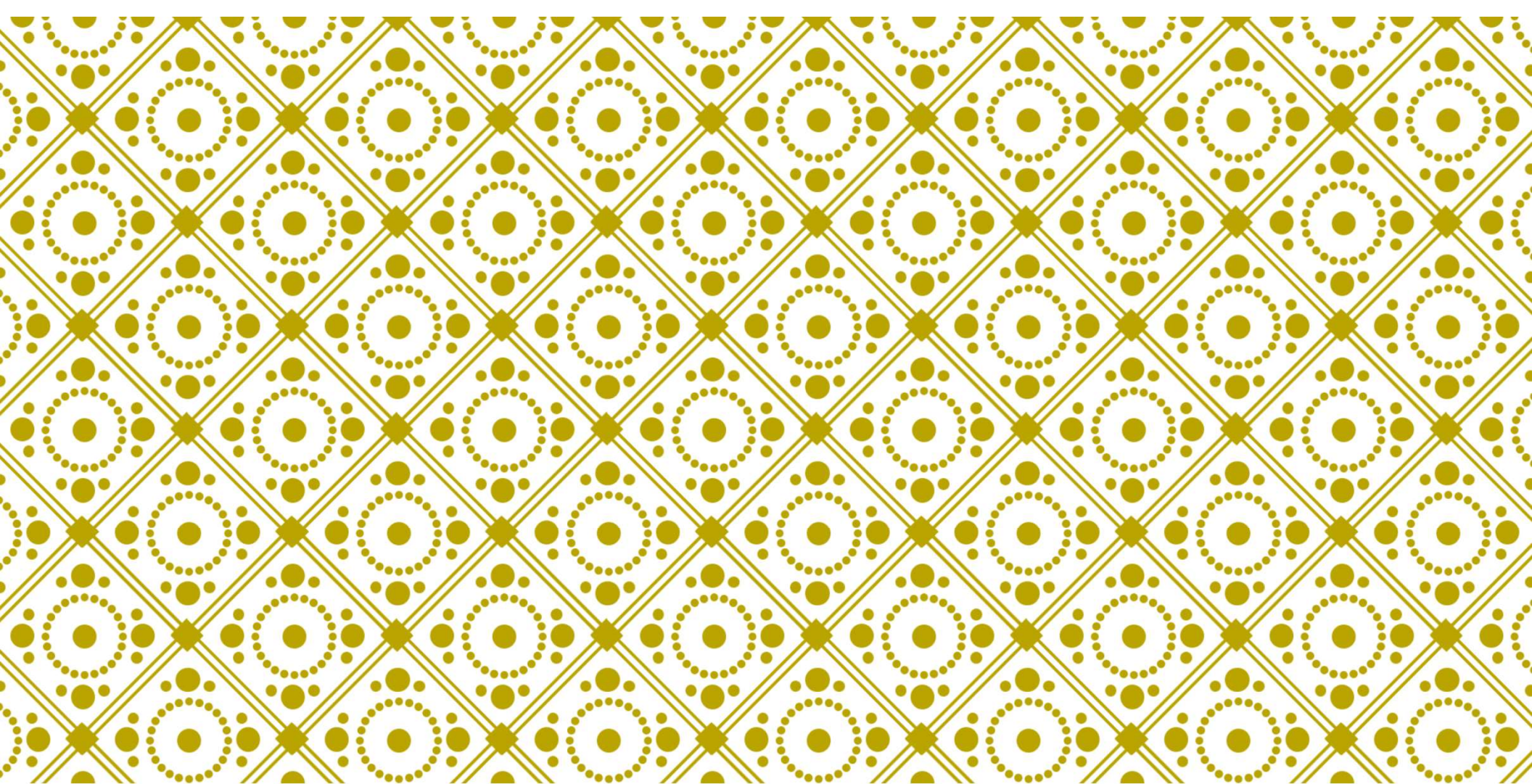
Inspection de l'aspect extérieur de la pharmacie (emplacement, propreté)

Vérification de la présence des ordonnances + correspondance ordonnances/produits présents

Vérification de carnet sanitaire + correspondance carnet/produits présents

RESSENTI DE LA JOURNÉE

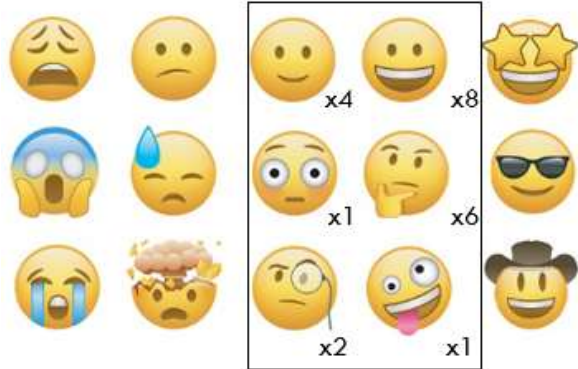
- Durant la journée :
 - Échange direct des questions + dialogue avec les autres DEA et salariés
 - Interactif
 - Appris beaucoup de chose
 - Stressant pour la salariée qui a beaucoup pris les remarques des inspecteurs comme des critiques envers elle
- Après la journée :
 - Discussion avec la salariée sur son ressenti
 - Volonté de sa part d'améliorer les choses



EVALUATION À CHAUD

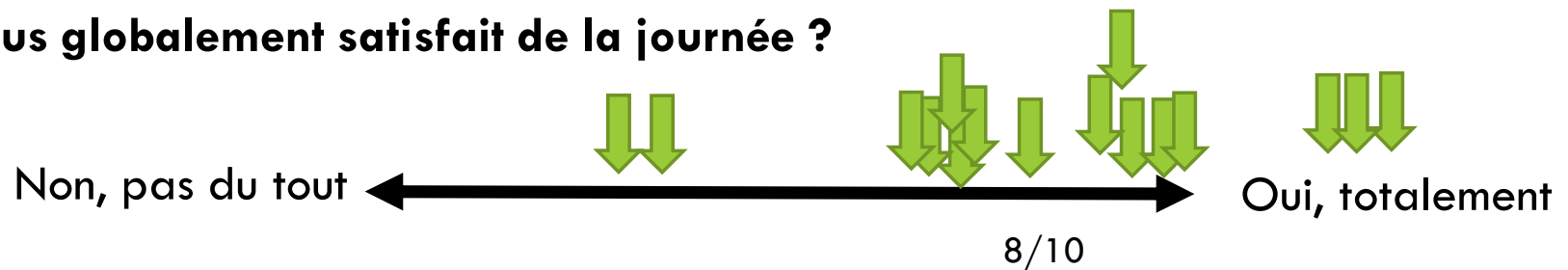
APPRÉCIATION GLOBALE

Votre état d'esprit :



Très satisfait
Pensif / perplexe
Satisfait
En réflexion
Déconfit

Etes-vous globalement satisfait de la journée ?



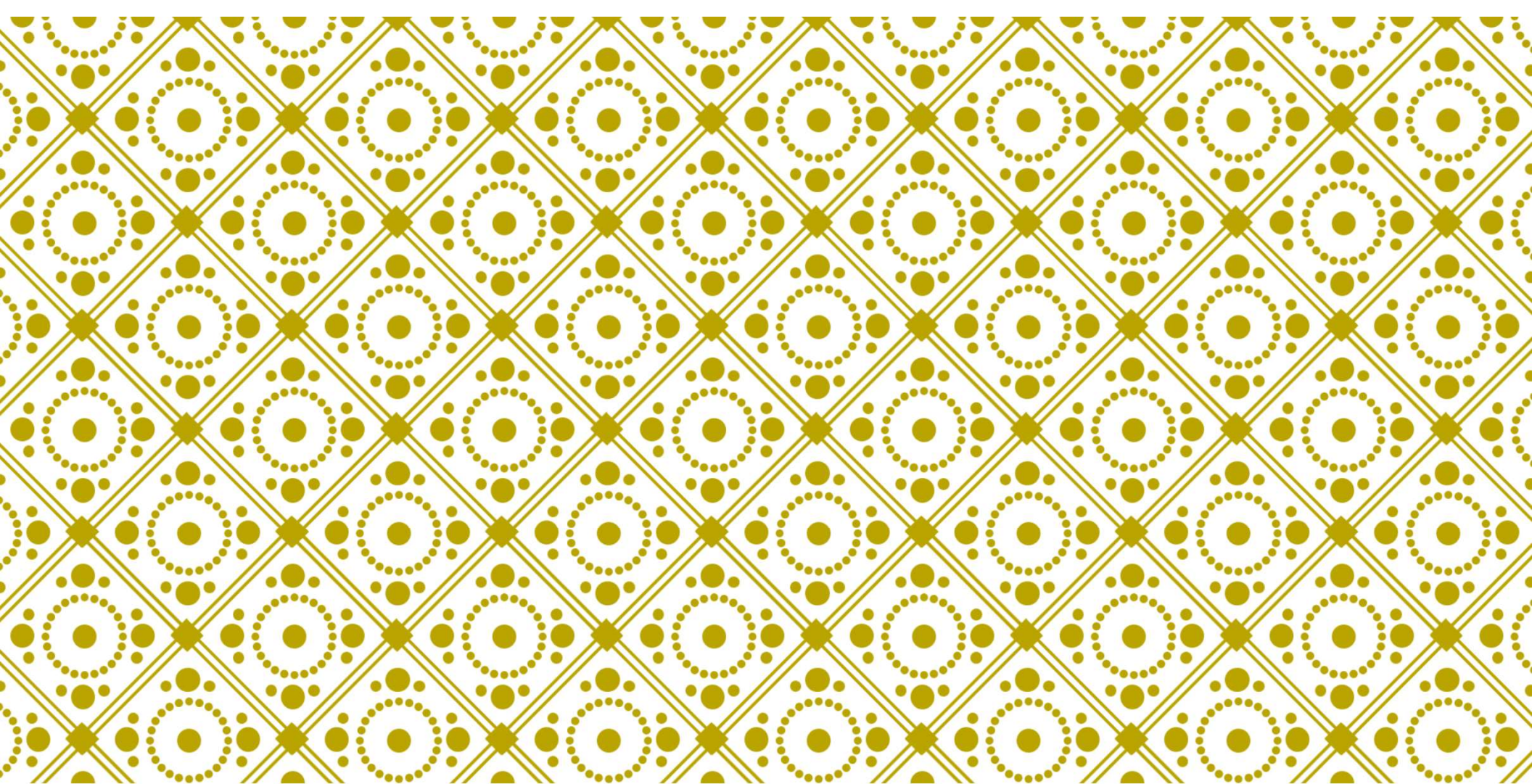
POINTS POSITIFS

- Application sur des cas concrets
- Intervenants de qualité et opérationnels
- On n'est pas si mauvais
- Bon accueil
- Bon repas
- Intervenants compétents
- Apprendre la nouvelle réglementation et les besoins d'un contrôle
- Actualisation de la réglementation
- Réglementation pharmacie
- Pertinence des intervenants
- Qualité de la réponse à nos questions
- Mise en application
- Exemples concrets sur la ferme
- Très pratique, mise en situation
- Cas concrets
- Travail par groupe
- Les échanges
- Ateliers en petits groupes
- Savoir où se positionner sur l'exploitation de Magnac
- Discussion DEA-salariés des différents EPL
- Eclaircissements sur différents points
- Réglementation claire
- Avis d'expert
- Beaucoup d'apports
- Plein de choses apprises

Bons choix : de sujets, d'intervenants, de la modalité « observation d'un cas concret en petit groupe », du mixage des publics. Permettre à chacun de se situer.

POINTS NÉGATIFS

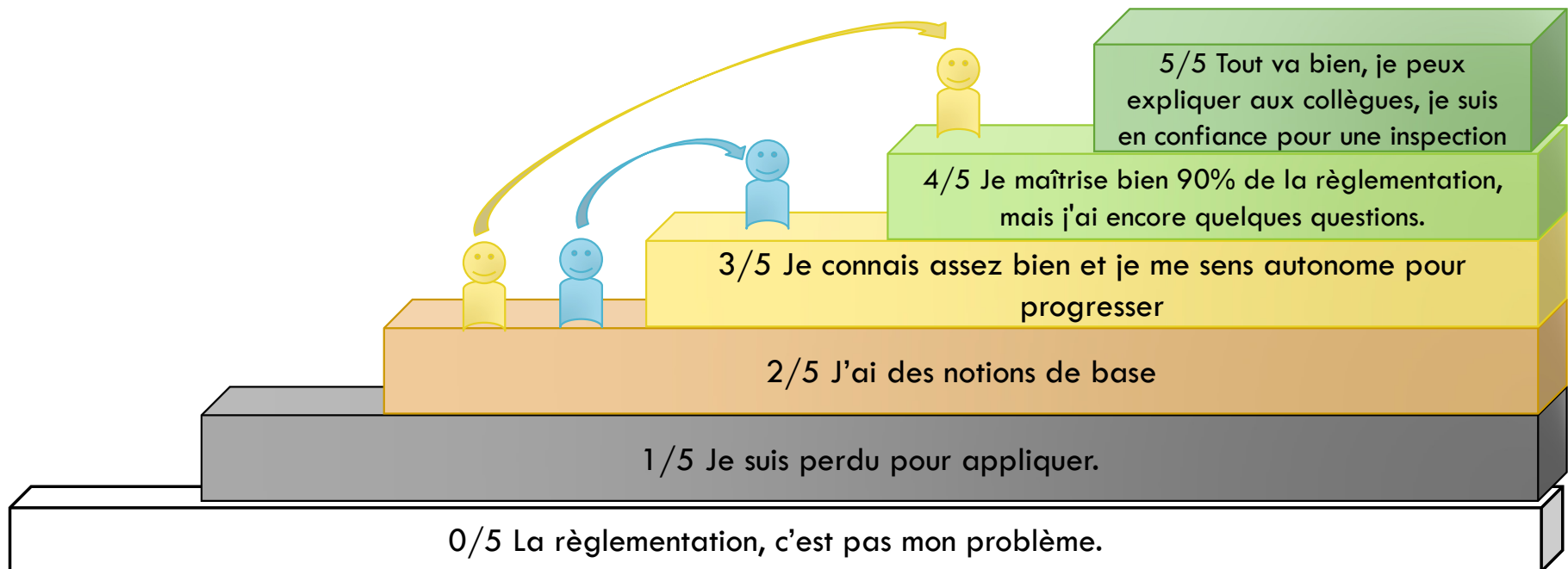
- Certains points difficiles à mettre en place en élevage
- Difficulté à mettre en pratique
- Allait un peu trop à droite à gauche pour la partie pharmacie ?
- Stage après avoir été contrôlé sur ces points
- Temps final d'échange trop court
- Biosécurité déjà vue.
Le décalage entre ce qui est demandé et ce qui se fait actuellement.
Absurdité de certains points énoncés par rapport à la réalité et au terrain
- Manque d'apport plus complet en salle sur les différentes obligations sanitaires



EVALUATION À FROID

THÈME PHARMACIE VÉTÉRINAIRE :

AVANT LA FORMATION, EST-CE QUE VOUS CONNAISSIEZ BIEN LA RÈGLEMENTATION SUR LA PHARMACIE VÉTÉRINAIRE ? ET MAINTENANT ?



CHANGEMENTS SUITE A CETTE JOURNÉE

Achat d'une nouvelle pharmacie

- Plus grande
- Fermée à clé

Installation d'une application de gestion du troupeau

- Enregistrement des ordonnances
- Enregistrement des traitements vétérinaires (par animal avec posologie, ordonnance, intervenant)



PERSPECTIVES

1. R  t  rer ce type de formations sur d'autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine, en incluant les inspecteurs locaux, pour favoriser l'interconnaissance
2. Explorer les r  sultats d'inspections pour identifier les autres points de difficult   en mati  re de r  glementation
3. T  moigner de cette action



Focale sur la pharmacie vétérinaire

Blandine IVART

Référente nationale en pharmacie vétérinaire (DGAL/SDSBEA/BPRSE)



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PHARMACIE VÉTÉRINAIRE

Blandine IVART, référente nationale en pharmacie vétérinaire
DGAL/BPRSE, DRAAF Hauts-de-France
blandine.ivart@agriculture.gouv.fr

Les enjeux en lien avec la pharmacie vétérinaire

- Santé publique

- Résidus dans les aliments
- Antibiorésistance

- L'OMS a déclaré que la résistance aux antimicrobiens était **l'une des 10 plus grandes menaces pour la santé publique** auxquelles se trouvait confrontée l'humanité.
- **Le coût de la résistance aux antimicrobiens pour l'économie est considérable.** Outre les décès et les incapacités, la durée plus longue de la maladie se traduit pas des séjours prolongés à l'hôpital, le besoin de recourir à des médicaments plus onéreux et des difficultés financières pour les personnes touchées.

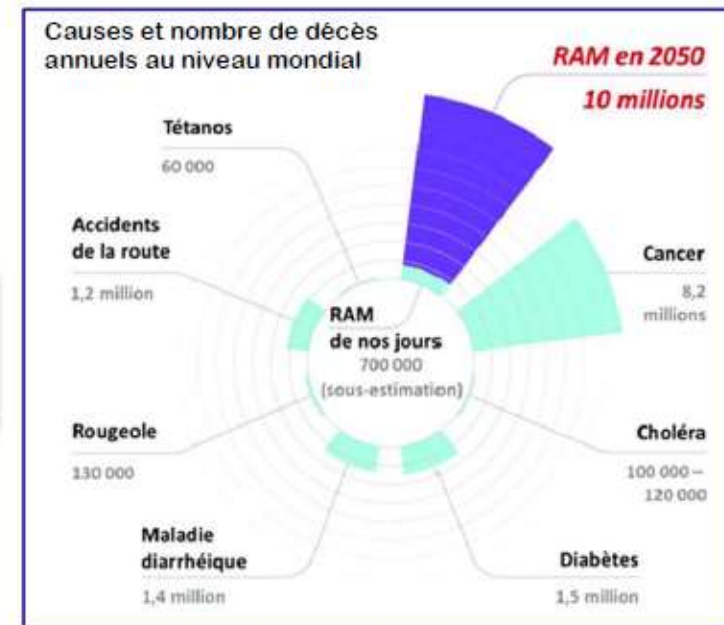
© <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/antimicrobial-resistance>



- Lutte contre les zoonoses
- Lutte contre les maladies animales
- Sécurité alimentaire

- Protection animale

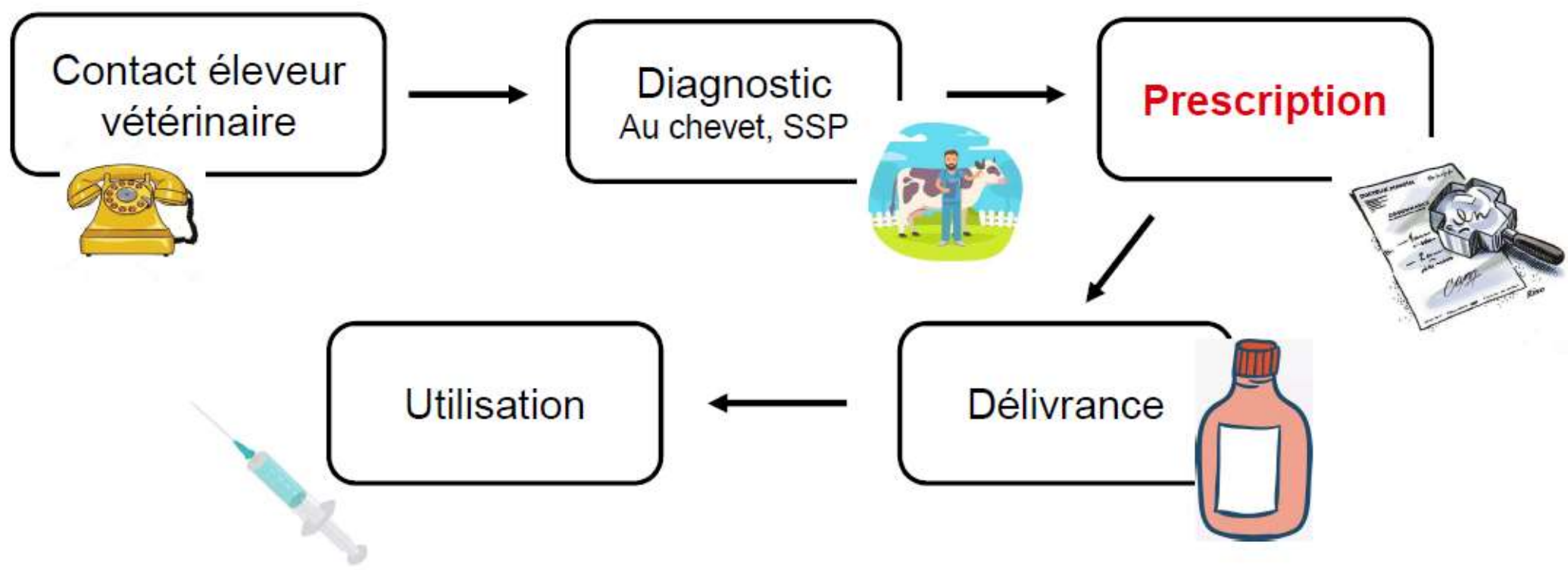
- Enjeux économiques individuels et collectifs - dont image voire pérennité des filières
- Enjeux de sécurité juridique des acteurs



© O.I. - Canada, O.I.U. de Montréal, Coalition de 48 États et 400 ONG d'urgence de la résistance bactérienne des antibiotiques, source des données, 4 mai 2019, le 2019, novembre 2019.

Les fondamentaux de la pharmacie vétérinaire

La prescription vétérinaire



Les fondamentaux de la pharmacie vétérinaire

Les ayants-droit du médicament vétérinaire

Articles L. 5143-1 à L. 5144-3 du Code de la santé publique



Ayants droit	Catégories de médicaments	Destinataires
Pharmaciens d'officine	<p>Médicaments vétérinaires soumis ou non à prescription</p> <p>Médicaments humains prescrits pour un usage vétérinaire dans le cadre de la « cascade »</p>	<p>Tous les propriétaires d'animaux de compagnie et de rente</p> <p>Les vétérinaires pour les commandes à usage professionnel de médicaments humains</p>
Vétérinaires	Médicaments vétérinaires soumis ou non à prescription	Uniquement pour les animaux auxquels ils donnent personnellement leurs soins ou dont la surveillance sanitaire et les soins leurs sont régulièrement confiés (interdiction de tenir « officine ouverte »)
Groupements agréés d'éleveurs	<p>Médicaments vétérinaires non soumis à prescription</p> <p>Certains médicaments vétérinaires soumis à prescription dans le cadre du PSE (Plan Sanitaire d'Élevage) pour lequel ils ont été agréés et figurant sur une liste dite « positive » fixée par arrêté.</p>	Uniquement pour leurs adhérents

Vétérinaires ayants-droit du médicament :

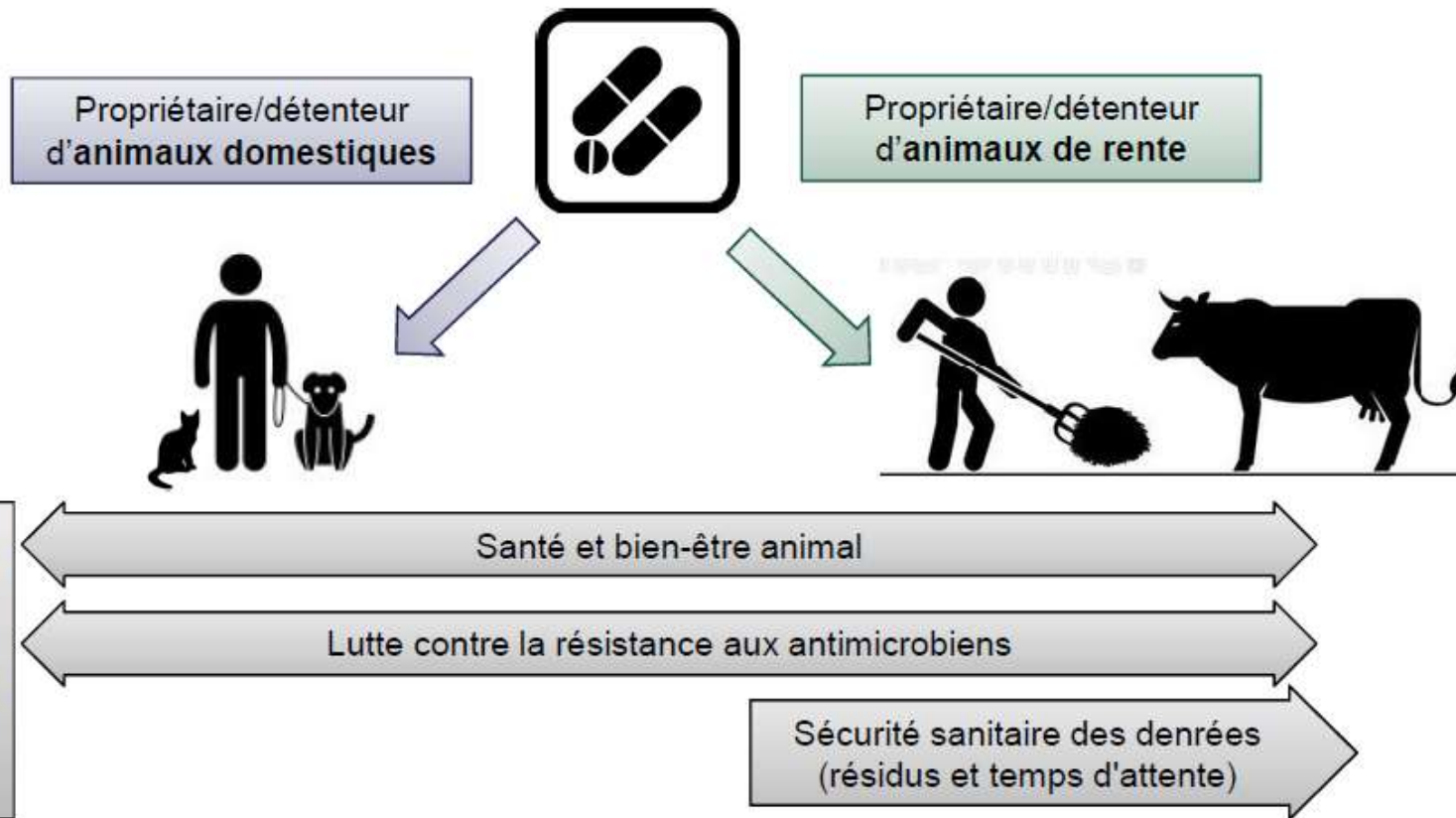
- qui exerce la médecine et la chirurgie des animaux
- chef du service de pharmacie et toxicologie d'une école nationale vétérinaire
- vétérinaire des armées



Approvisionnement en MV possible uniquement auprès de ces ayants-droit. (Sauf MV dérogatoires)

Les fondamentaux de la pharmacie vétérinaire

Les utilisateurs du médicament vétérinaire



En élevage :

- Absence de base légale à la présence d'une **pharmacie d'élevage** (seulement méd^{ts} avec ordonnance associée identifiant animaux à traiter)
- Éleveur = **infirmier** de son élevage (peut faire certains actes) mais prescription de MV réservée au vétérinaire
- Ne peut détenir certains méd^{ts} dont la délivrance au public est **interdite** (ex. euthanasiques)
- Obligation de tenue du **registre d'élevage**, incluant **registre des traitements**

Les fondamentaux de la pharmacie vétérinaire

Le stockage des médicaments

Objectifs : préserver la sécurité des personnes et la salubrité, l'efficacité et l'innocuité des médicaments, éviter les erreurs.

- ⇒ local ou rangement (dont frigo) fermant à clé (si accès aux élèves, ou selon dangerosité), ne contenant rien d'autre ;
- ⇒ rangement propre et ordonné, retrait régulier des périmés ;
- ⇒ inscrire la date de 1^{ere} ponction des médicaments injectables : conservation 28 jours ou selon notice ;
- ⇒ ne pas changer de conditionnement ;
- ⇒ respect des températures de conservation (si besoin : réfrigérateur avec T° surveillée).



Les fondamentaux de la pharmacie vétérinaire

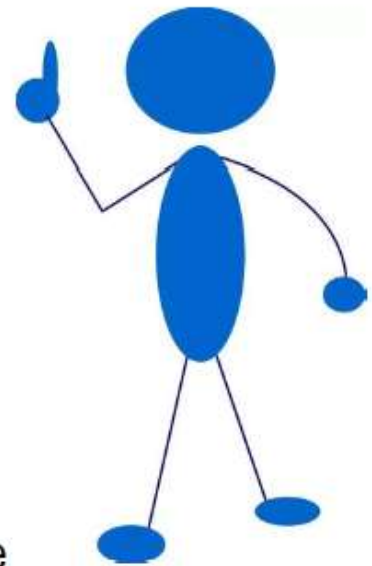
Le registre d'élevage (AM du 05 juin 2000) et la traçabilité



- 5 parties dont « registre des traitements » et « registre des visites »
- Respect des prescriptions du vétérinaire
- Conservation des documents : ordonnances, éventuels BSE + PS, PSE
- Respect des temps d'attente

Principales non conformités observées (bilan 2019)

- Enregistrement des traitements non exhaustifs
- Absence de registre des visites ou renseignement insuffisant
- Utilisation des MV : non respect de la prescription du vétérinaire
- Présence de médicaments périmés
- Non respect des modalités du suivi sanitaire permanent : absence de certains documents (BSE, PS), visites de suivi non réalisées, ...





MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre attention



QUESTIONS /RÉPONSES



Merci pour votre attention !

Prochain RDV

**VENDREDI
13 OCTOBRE**

**11H30
-
12H30**

QUALITÉ DE L'AIR

**COMMENT MAÎTRISER LES IMPACTS DES PRATIQUES
AGRICOLES SUR LES ÉMISSIONS D'AMMONIAC ET LA
FORMATION DE PARTICULES FINES**